



# FO dépose plainte au pénal contre Mme Perez



Le 14 août 2023



Cher collègues, souvenez-vous...

Par notre tract « [Lettre aux adhérents](#) » datée du 18/10/2021 (nous vous invitons à le relire), nous vous annonçons le changement de DSR de FO Matmut, car l'ancienne DSR, Mme Perez, « *ne respectait plus les statuts de la FEC-FO [...] et notamment les procédures concernant la gestion du compte bancaire.* »

Nous avons dû nous débrouiller pour continuer à œuvrer pour la défense des collègues, malgré les difficultés que Mme Perez nous avait imposées : celle-ci avait pris en otage la liste des adhérents, la trésorerie, le mail de contact et le site web utilisé à l'époque... Site web qu'elle a ensuite utilisé pour dénigrer FO Matmut et faire de la pub pour l'UNSA, sa nouvelle étiquette syndicale...

Mais nous nous sommes redressé, et nous sommes devenus bien plus combatif encore !

Nous aurions pu nous arrêter là. Mais nous avons pris l'engagement auprès des adhérents et des collègues de faire toute la lumière sur cette affaire.

L'avancée actuelle de l'étude du dossier nous oblige, par notre volonté de rechercher la vérité, à porter l'affaire devant la Justice.

En conséquence et au vu des éléments que nous possédons, nous avons déposé plainte, le 30 juin 2023, auprès du Procureur de Montpellier pour :

- faux et usage de faux,
- escroquerie,
- abus de confiance,
- recels.

Cette plainte est déposée contre Mme Perez, et M. Mongin (ancien de FO Matmut maintenant en retraite) dont la signature apparaît sur des documents remis au Procureur.

[La plainte déposée est accessible sur notre site en cliquant ici.](#)

## Vous aurez constaté que cette plainte arrive peu avant les élections...

Les mauvaises langues diront que ce n'est pas un hasard et que cette plainte arrive « au bon moment. » Il n'en est rien. Les procédures judiciaires s'inscrivent dans un temps long, générant de la frustration pour celles et ceux attendant le dénouement des affaires instruites.

Dans cette affaire, il a fallu que la Fédé déclenche une procédure auprès de la banque, pour ensuite analyser les documents reçus de cette dernière avec des moyens limités... Puis il faut ensuite contacter un avocat, que celui-ci, débordé comme tous les professionnels de Justice, commence à instruire le dossier, puis échange avec nous... Avant de commencer un échange sur une base amiable avec la partie adverse... À tout cela, il faut ajouter que l'avocat choisi a fait preuve de peu de diligence (il n'a quasiment rien fait pendant un an...), ce qui nous a obligé à choisir un autre avocat...

Bref, un an et demi ont été nécessaires pour pouvoir enfin déposer plainte, ce qui nous amène à fin juin de cette année.

## Et maintenant ?

La plainte est entre les mains du Procureur. Il lui appartient d'instruire l'affaire et il devra, en principe, transmettre le dossier à des services de police ou gendarmerie pour que ceux-ci procèdent à une enquête préliminaire, aux auditions, recherches etc.

Ainsi, nous respectons notre engagement à faire toute la lumière sur cette affaire.

## DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR



**FO·MATMUT**, la Force syndicale  
transparente avec TOUS les salariés du groupe  
Matmut, adhérents ou non..



Toutes les infos FO Matmut, inscription à la [Lettre d'information](#), contact par téléphone, mail, Facebook, adhésion en ligne... sur [fo-matmut.org](http://fo-matmut.org)

